



DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

-  Présentiel
-  14 Heures
-  10 personnes max
-  Nous contacter

PUBLIC

Toute personne ou tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail

LIEU

Sur site

PROFIL DU FORMATEUR

Formateur SST certifié par le réseau assurances maladie risques professionnels / INRS, à jour de maintien et d'actualisation des compétences.

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Aucun

🎯 OBJECTIFS DE LA FORMATION

Porter secours en cas d'accident et devenir acteur de la prévention des risques professionnels.

🎓 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intervenir face à une situation d'accident du travail
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise

☰: CONTENU

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise ;
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail ;
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention ;
- Protéger de façon adaptée ;
- Examiner la victime ;
- Garantir une alerte favorisant l'arrivées des secours adaptés au plus près de la victime ;
- Secourir la victime de manière appropriée.

▶ MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Salle de formation spacieuse
- Powerpoint et vidéos
- Grand écran tactile
- Mannequins adultes, enfants et nourrisson + DAE
- Plaies simulées
- Accessoires de simulation

📄 MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Epreuves certificatives
- Certificat SST après validation des compétences lors d'épreuves certificatives
- Validité 24 mois ; renouvellement tous les 24 mois par MAC SST
- Evaluation continue pendant la formation
- Evaluation certificative en fin de formation

SécuPFormations – 1505 Allée Val Guiers 73330 BELMONT TRAMONET – 06.25.54.51.47 – soniaperru@secupformations.com –
www.secupformations.com

SIRET : 98081778700016 – RCS Chambéry – Code APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84730280673 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes

Autorisation CNAPS : FOR-073-2029-07-17-20240938885 – Agrément préfectoral : 73.14

- L'organisme délivre une carte SST aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant satisfait aux épreuves de certification
- Validité du certificat : 24 mois ; renouvellement tous les 24 mois par une séance de maintien et d'actualisation des compétences SST d'une durée de 7h présentielle

→] MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Formation uniquement en intra entreprise, dates et horaires des prochaines sessions : A définir conjointement

→] ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), SécuPFormations s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

CONTACT

SécuPFormations

Sonia PERRU

Directrice

soniperru@secupformations.com

06.25.54.51.47

Version

16/11/2023